



ENTREPRENEURS DE PROGRES

Revue de presse

Mercredi 23 janvier 2019

*Mobile: 0770 88 90 80
Lotissement Sylvain Fouratier
N°08 El Mouradia, Alger
Mobile: 0770 88 90 80 / 0556 48
67 56
communication@fce.dz
www.fce.dz*

SOMMAIRE

- L'INFLATION RECULERAIT À 2,9% EN 2019 ET À 2,2% EN 2020 : L'ONU conforte l'Algérie (L'Expression) 3
- Dernières prévisions du FMI pour 2019 : Le cours moyen du pétrole ne dépassera pas 60 dollars (Liberté) 4
- Prix de l'électricité : « le soutien doit aller uniquement aux nécessiteux », selon Guitouni (Algérie 1)..... 6
- Numérisation prochaine des archives de l'ensemble des Conservations foncières (APS)..... 6
- Installation du Conseil national interprofessionnel de la filière agrumicole (APS) ... 8
- Le ministre de l'agriculture hier à Chlef : “Bientôt une production de 20 millions de quintaux d'agrumes” (Liberté)..... 10
- La stratégie d'innovation sera prête début 2018 (Le Temps 11
- d'Algérie)..... 11
- Etudier les solutions pour la baisse des coûts de production de micro-ordinateurs (APS)..... 12
- Céramique : Production de 120 millions mètres carrés en 2018 (Algérie Eco)..... 13
- Cheptel touché par des épidémies/ La CNMA lance l'opération d'indemnisation (Liberté) 14
- Serguei Lavrov en visite en Algérie à partir de mercredi (Algérie Eco) 16
- Messahel met en exergue les efforts de l'Algérie pour la stabilité régionale (Horizons) 17

A la une

L'INFLATION RECULERAIT À 2,9% EN 2019 ET À 2,2% EN 2020 : L'ONU conforte l'Algérie (L'Expression)



L'organisation onusienne qui a revu à la baisse le taux d'inflation prévu dans la loi de finances 2019 consolide l'option du financement non conventionnel par le gouvernement.

L'année 2019 démarre plutôt sous de bons auspices. En plus du rebond inattendu des prix du pétrole, le spectre d'une inflation galopante est écarté. Le scénario à la «vénézuélienne», concocté par certaines officines impatientes de voir l'Algérie à genoux, tourne en eau de boudin. La projection du gouvernement qui avait tablé sur un taux d'inflation de 4,5% dans le cadre de la loi de finances 2019 a été revu encore plus à la baisse par l'Organisation des Nations unies. Une instance internationale que l'on peut soupçonner de complaisance vis-à-vis des responsables du pays. «L'inflation en Algérie devrait reculer à 2,9% en 2019 et à 2,2% en 2020,» indiquent, dans leur rapport annuel sur les perspectives économiques mondiales, les estimations des Nations unies rendues publiques le 21 janvier à Genève. Pour 2018, l'inflation s'est établie à 3,9% contre 5,6% en 2017, précise l'ONU soulignant que la politique monétaire en Algérie restera neutre à l'instar des autres pays maghrébins. «En Algérie, en Libye, au Maroc et en Mauritanie, l'orientation des politiques monétaires devrait rester neutre», peut-on lire dans le document produit par le département des affaires économiques et sociales de l'ONU, la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) et les cinq commissions économiques régionales de l'ONU. En ce concerne la croissance, elle doit connaître une légère décélération par rapport à 2018. Les experts de l'Onu expliquent pourquoi. «L'expansion économique cohérente s'est poursuivie à 2,7% en 2018, tirée principalement par la hausse de la production gazière et pétrolière. Comme la consommation privée demeure modérée, le taux de croissance devrait reculer à 2,2% en 2019», précisent-ils ajoutant qu'elle devrait ensuite rebondir à 2,8% en 2020. En ce qui concerne le taux de chômage il a aussi légèrement progressé. Il atteint 12,3% en 2018 contre 12% en 2017. «De 2010 à 2015,

14 pays africains ont enregistré un recul des recettes fiscales. Les pays exportateurs de pétrole comme l'Algérie, le Nigeria et l'Angola ont été les plus impactés, affichant les plus importantes baisses» souligne le rapport de l'ONU. On est loin de l'enfer que l'on ne cesse de nous miroiter. La crise financière provoquée par la chute vertigineuse des cours de l'or noir est certes loin de constituer un lointain souvenir. Elle n'a cependant pas accouché de la faillite agitée. Les chiffres de l'Organisation des Nations unies attestent incontestablement que les orientations du président de la République étaient judicieuses. La longue polémique suscitée par l'option du gouvernement, sur instruction du chef de l'Etat, à renoncer à l'endettement extérieur pour répondre à la crise financière, doit baisser d'un ton. Sévèrement critiquée par de nombreux théoriciens dont des experts du Fonds monétaire international, elle vient d'être confortée par l'Organisation des Nations unies, une instance internationale qui n'a pas dans ses habitudes de distribuer des bons points à l'emporte-pièce. L'Algérie tient bon. La dégringolade des prix du pétrole et la baisse des revenus qu'elle en tire, de ses exportations, n'ont pas eu raison de son économie. Elle affiche même une résistance insoupçonnée qui indique qu'elle n'est pas en si mauvaise santé qu'on veut nous le faire croire. Le recours au financement non conventionnel pour assurer les équilibres financiers...a donné libre cours aux rumeurs les plus cauchemardesques. Au point de voir l'avenir en noir. Les fossoyeurs de la République y ont vu les prémices d'un enterrement de première classe de l'Algérie. Le rapport de l'ONU vient de mettre fin à leurs élucubrations.

Dernières prévisions du FMI pour 2019 : Le cours moyen du pétrole ne dépassera pas 60 dollars (Liberté)



Début janvier, les prix du pétrole brut se situaient autour de 55 dollars et les marchés s'attendaient à ce qu'ils restent globalement à ce niveau au cours des quatre ou cinq prochaines années, indique le FMI.

Les cours moyens du pétrole devraient se situer juste au-dessous de 60 dollars en 2019 et 2020. C'est ce que prévoit le Fonds monétaire international (FMI) qui a présenté, hier, au Forum économique mondial de Davos, ses "Perspectives pour l'économie mondiale". Dans les dernières éditions des "Perspectives pour l'économie mondiale", le FMI tablait sur des prix du pétrole d'environ 69 et 66 dollars. L'institution financière internationale relève que les cours du pétrole brut sont volatils depuis le mois d'août, du fait, notamment, de l'offre, de la politique américaine concernant les exportations de pétrole iranien et, plus récemment, des

craintes d'un fléchissement de la demande mondiale. "Début janvier, les prix du pétrole brut se situaient autour de 55 dollars le baril et les marchés s'attendaient à ce qu'ils restent globalement à ce niveau au cours des quatre ou cinq prochaines années", indique le Fonds. Pour rappel, dans le cadrage macroéconomique et financier de la loi de finances 2019, le gouvernement a retenu un prix de référence fiscal du baril de pétrole algérien Sahara Blend de 50 dollars. Aussi, le gouvernement table sur un prix du baril de pétrole à 60 dollars. Selon le FMI, la croissance au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, en Afghanistan et au Pakistan devrait rester modérée à 2,4% en 2019, avant de remonter à 3% environ en 2020. Le rapport actualisé, publié hier, n'a pas fourni de prévisions détaillées pour les différents pays de la région autre que l'Arabie saoudite. Mais, souligne-t-il, de multiples facteurs pèsent sur les perspectives de la région, notamment la faible croissance de la production pétrolière qui affecte la reprise attendue de l'activité non pétrolière (en Arabie saoudite), le durcissement des conditions de financement (au Pakistan), les sanctions américaines (contre l'Iran) et les tensions géopolitiques dans plusieurs pays. Pour Gita Gopinath, directrice du département des études du Fonds monétaire international, l'expansion mondiale s'affaiblit à un rythme un peu plus rapide que prévu. Cette mise à jour des "Perspectives de l'économie mondiale" table sur une croissance mondiale de 3,5% en 2019 et de 3,6% en 2020, soit respectivement 0,2 et 0,1 point de pourcentage au-dessous des projections d'octobre dernier. Les prévisions de croissance mondiale pour 2019 et 2020 avaient déjà été revues à la baisse dans les dernières PEM, en partie à cause des effets négatifs des augmentations des droits de douane décrétées par les États-Unis et la Chine plus tôt pendant l'année. La nouvelle révision à la baisse depuis octobre résulte d'un ralentissement au deuxième semestre de 2018 — notamment en Allemagne à cause de l'introduction de nouvelles normes antipollution dans l'industrie automobile et en Italie, où les risques souverains et financiers ont pesé sur la demande intérieure —, mais aussi d'un sentiment moins optimiste sur les marchés financiers et d'une contraction en Turquie, qui devrait être plus marquée que prévu. Le FMI estime que le solde des facteurs influant sur les perspectives de croissance mondiale est franchement négatif. Une escalade des tensions commerciales au-delà de celles déjà incorporées dans les prévisions demeure une importante source de risque pour les perspectives. Outre les tensions commerciales accrues, divers facteurs pourraient entraîner une détérioration supplémentaire de l'évaluation des risques qui aurait des conséquences négatives pour la croissance, particulièrement dans le contexte d'un endettement public et privé élevé. Il s'agit notamment d'une sortie sans accord du Royaume-Uni hors de l'Union européenne et d'un ralentissement plus prononcé que prévu en Chine.

Prix de l'électricité : « le soutien doit aller uniquement aux nécessaires », selon Guitouni (Algérie 1)



Le ministre de l'Énergie a indiqué mardi que « le soutien social au prix de l'électricité, doit aller seulement au nécessaire », précisant que « le prix réel du kilo waters revient à 12 dinars, alors que le citoyens n'en paie actuellement que 04 dinars».

Dans une conférence de presse animée ce matin, Mustapha Guitouni a expliqué que ses services travaillaient en ce moment à élaborer une sorte de tableau de bord de la consommation pour pouvoir distinguer entre les gros et les petits consommateurs.

« L'Algérie utilise 20 milliards de mètres cube de gaz pour produire de l'électricité, elle en consomme annuellement 45 milliards de mètres cubes de gaz annuellement, soit entre 10 et 12 milliards de mètres cube », faisant ainsi l'écho aux propos du PDG de la SH qui mettait en relief lundi la montée en cadence de la consommation domestique de gaz en Algérie et le risque de voir à terme les exportations insuffisantes.

« L'ambition de l'Algérie est d'exporter 8.000 méga waters, mais le réseau actuel ne permet pas de transporter à l'export plus de 400 méga waters" dit-il, ajoutant que l'Algérie "va construire un câble sous-marin comme celui du pétrole pour exporter l'électricité ».

Numérisation prochaine des archives de l'ensemble des Conservations foncières (APS)



Le directeur général du Domaine national, Djamel Kheznadji a fait état, mardi à Alger, de la numérisation prochainement de l'ensemble des archives se trouvant au niveau des Conservations foncières à l'échelle nationale, en vue de mettre en place un système informatique moderne à même de sécuriser et sauvegarder efficacement les droits publiés.

Un marché a été conclu, récemment, pour l'acquisition de 300 scanners professionnels pour la numérisation des documents, 45 autres pour les

registres, 1200 ordinateurs et 300 imprimantes pour prendre en charge toute l'opération de numérisation des archives de l'ensemble des Conservations foncières, a indiqué M. Kheznadji lors de son audition par la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), suite à l'envoi de missions d'information aux services Conservation foncière des wilayas de Boumerdès, Batna, Biskra, Blida, Oran et Tlemcen. Précisant que ce matériel sera réceptionné dans les prochains jours, il a expliqué que la numérisation des archives était la troisième phase de la première étape du programme de modernisation des activités de la Conservation foncière.

La première étape étant liée à la création de bases de données informatisées pour les titulaires de titres publiés, a-t-il ajouté soulignant que quelque 10 millions de fiches ont été introduites à ce jour.

La deuxième étape concerne elle, l'introduction des indications propres aux propriétés et leurs annexes, dont le taux d'avancement avoisinait, fin décembre dernier, les 93%, a-t-il poursuivi.

Quant au respect de l'ordre chronologique de la prise en charge des dossiers et actes déposés pour publication, tel que prévu par la réglementation en vigueur, M. Kheznadji a évoqué le développement, dans le cadre de la deuxième étape, d'une interface permettant le traitement direct des actes recus au niveau des Conservations foncières en fonction de la date de dépôt, affirmant que leur traitement se fait dans les délais impartis par la loi.

Par ailleurs, le directeur général du Domaine national a indiqué que, sur proposition de la Commission des finances et du budget portant révision des Statuts pour le poste de "Conservateur foncier" en vue de lui assurer davantage de protection eu égard aux missions et responsabilités qu'il lui incombent, son administration a proposé la modification des dispositions du décret exécutif de mars 1991, modifiant et complétant les missions de la Conservation foncière dévolues au Conservateur foncier.

A ce propos, M. Kheznadji a estimé impératif la révision de la situation légale du poste "Conservateur foncier" afin de le valoriser et de lui garantir davantage de protection.

En ce qui concerne le manque de ressources humaines au niveau des services de la Conservation foncière des wilayas de Boumerdes, Batna, Biskra, Blida, Oran et Tlemcen, qui ont fait l'objet de missions d'information par des membres de la Commission des finances et du budget, M. Kheznadji a imputé ce déficit au "départ d'un nombre considérable de fonctionnaires expérimentés en retraite anticipée".

Il a expliqué que pour pallier à cette situation, l'administration des Domaines a recouru au redéploiement des fonctionnaires en fonction des besoins des différents services afin d'assurer un service public de qualité.

M.Kheznadji a fait état, dans ce contexte, de l'élaboration en cours d'un rapport détaillé à soumettre aux pouvoirs publics sur ce déficit et partant, demander l'autorisation de recruter de nouveaux agents au niveau des services des Domaine national et des Conservations foncières, en donnant la priorité aux agents sur place dans le cadre du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP), et dont la majorité justifient d'une expérience de plus de 4 années.

Par ailleurs, le Directeur général du Domaine national a rappelé la création, en vertu du dernier arrêté interministériel, de 48 nouvelles Conservations foncières dans diverses wilayas, (et dont le total atteint ainsi 234), afin d'atténuer la pression sur les Conservations foncières qui enregistre une intense activité, permettre aux Conservateurs fonciers de maîtriser la gestion de ces services et concrétiser le principe du rapprochement de l'Administration du citoyen.

Il a ajouté, dans le même contexte, qu'un travail est en cours pour revoir la compétence territoriale de certaines Conservations foncières en vue de la rationalisation et la maîtrise des dépenses publiques.

Dans le but de faciliter et d'améliorer les conditions du travail au niveau des Conservations foncières, le Premier ministre a ordonné récemment le dégel de tous les projets, au nombre de 34, portant construction de structures foncières inscrits à travers le territoire national.

Le directeur général du Domaine national a évoqué le lancement de leur concrétisation à travers le choix des terrains et la réalisation des études nécessaires.

Cette mesure a impliqué également l'acquisition de 80 véhicules de service au profit des services extérieurs du Domaine national ainsi que le dégel en partie d'une autre opération pour l'acquisition de 48 véhicules.

M.Kheznadji a fait état, en outre, de deux cahiers des charges relatifs à l'acquisition respectivement de 80 et 48 véhicules, en voie de finalisation pour les présenter, au cours des prochains jours, à la Commission sectorielle des marchés relevant du ministère des Finances pour examen.

Installation du Conseil national interprofessionnel de la filière agrumicole (APS)



Université de Chlef

CHLEF- Le ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, Abdelkader Bouazghi, a procédé lundi à Chlef à l'installation du Conseil national interprofessionnel de la filière agrumicole visant à consacrer la coopération, la concertation et l'action commune en vue de réaliser un saut quantitatif et qualitatif dans cette ressource agricole.

L'installation du conseil s'est déroulée en marge de la 3e édition des "Journées méditerranéennes sur l'agrumiculture", organisées par l'Université de Chlef et la chambre de l'Agriculture de la wilaya en présence de M. Bouazghi et des différentes autorités administratives et sécuritaires de la wilaya outre les investisseurs, les agriculteurs de cette filière et plusieurs experts nationaux et méditerranéens en la matière.

A ce propos, le ministre a déclaré que "la filière agrumicole concerne plusieurs intervenants à savoir, les producteurs, les exportateurs ou encore les sociétés de valorisation, de transformation, de stockage et de

commercialisation en plus des instances activant dans le domaine de l'assistance technique, scientifique, de stockage et de l'importation des matières premières.

Il est attendu, a-t-il dit, de ce conseil d'oeuvrer à la mise en place d'un cadre efficace et optimal permettant d'appuyer la dynamique de développement marquant cette filière tout en ouvrant un espace plus large pour la concertation, l'arbitrage et l'entente entre tous les acteurs de l'agrumiculture dont les associations de consommateurs.

M.Bouazghi a estimé que l'agrumiculture est l'un des importants systèmes de production en Algérie qui revête une importance considérable dans la politique de développement agricole eu égard à ses avantages préférentiels vis à vis de l'économie nationale.

Selon le ministre, le programme du secteur en la matière vise la revalorisation de l'agrumiculture à travers la modernisation des moyens de production, la bonne maîtrise de la machination, l'amélioration du rendement et de la qualité de production et la promotion de la productivité dans le but de couvrir les besoins de la consommation nationale.

L'Etat a entrepris d'autres mesures en vue d'encourager les producteurs d'agrumes, à savoir l'organisation de cette filière, le renforcement du réseau d'entreprise exerçant dans ce domaine, le soutien à la protection du produit national à travers les crédits et l'encadrement technique en termes de recherche, de formation et d'orientation et d'accompagnement aux agriculteurs sur le terrain, a fait savoir le ministre.

L'agrumiculture concerne 32 wilayas pour une superficie globale de 70.503 ha, contre 63.186 ha en 2010, ce qui témoigne des efforts consentis pour développer cette filière qui assure plus de 250.000 postes d'emploi permanents et saisonniers, a conclu le ministre.

La production globale d'agrumes (orange, clémentine et citron) pour la saison agricole de 2018 a été estimée à plus de 14 millions de quintaux, dont plus de 11 millions de quintaux d'oranges et 2,5 millions de quintaux de clémentines, et près de 800.000 quintaux de citrons.

Sur un total de 32 wilayas productives d'agrumes, la wilaya de Blida vient en tête avec 4,1 millions de quintaux, suivie de Mostaganem avec 1,2 millions de quintaux, puis Tipasa avec 1,1 million de quintaux, la wilaya de Chlef étant considérée parmi les cinq wilayas pionnières dans ce domaine, a ajouté le ministre, précisant que le reste de la production agrumicole était réparti sur les 28 autres wilayas.

Le ministre a rappelé, dans ce sens, les efforts constants déployés pour développer cette filière qui prend une courbe ascendante, la valeur de production des différentes variétés d'agrumes ayant atteint durant la campagne agricole 2017-2018 une hausse considérable, soit l'équivalent de 186 milliards de dinars, contre près de 82 milliards de dinars en 2010 soit plus que le double. Cette valeur représente 5% de la production nationale agricole globale, selon le ministre.

La production nationale agrumicole avait dépassé les 14 millions de quintaux en 2018, contre 7 millions de quintaux en 2010, a fait savoir le ministre, ajoutant que l'objectif était d'atteindre 20 millions de quintaux dans les prochaines années.

En marge de la 3ème édition des "Journées méditerranéennes sur l'agrumiculture", le ministre a visité l'exposition des produits agricoles, notamment les agrumes, organisée par plusieurs producteurs nationaux venus des différentes wilayas, au cours duquel il les a exhorté à doubler la production en termes de quantité et de qualité et de s'orienter vers la valorisation, la transformation et notamment l'exportation.

Le ministre a inspecté également une exploitation agricole privée sise à la commune de Oued Sly, spécialisée dans la production des oranges, où il a exprimé sa satisfaction quant aux résultats réalisés par l'exploitant, appelant à cette occasion, les cadres du ministère et les autorités locales à encourager davantage ce type d'investissement direct par les privés en vue d'augmenter la production nationale.

Le ministre a visité le complexe d'abattoir industriel d'Oum Drou réalisé par un privé, dont le taux d'avancement avoisine les 95 % en attendant sa mise en service dans les prochains mois, avec une capacité d'abattage de 100 vaches et 500 bovins/jour, et une production de 5.000 tonnes de viandes/an.

Il a également inspecté la ferme-pilote de Bir Safsaf à Oued Fodda, qui est une pépinière de différentes semences et dont la relance a eu lieu dans le cadre du partenariat entre les secteurs public et privé.

Répondant aux questions de la presse au terme de sa visite à la wilaya de Chlef, M. Bouazghi a indiqué que la réception du premier lot de vaccins contre la peste des petits ruminants et la fièvre aphteuse est prévue pour la fin de cette semaine, et que toutes les mesures ont été prises à travers une directive pour définir les conditions et les manières de bénéficier d'une indemnisation au profit des éleveurs lésés ayant l'aval des services vétérinaires locaux pour les cas déclarés, ajoutant qu'il a été procédé à l'affectation de fonds pour prendre en charge cette opération.

Le ministre de l'agriculture hier à Chlef : "Bientôt une production de 20 millions de quintaux d'agrumes" (Liberté)

L'agrumiculture se porte bien dans plusieurs wilayas du pays, et elle est prometteuse sur toute la ligne. C'est le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Abdelkader Bouazghi, qui l'a fait savoir, hier, à l'ouverture de la troisième édition des Journées méditerranéennes sur l'agrumiculture organisées à la Maison de la culture de la wilaya de Chlef par l'université Hassiba-Benbouali, en collaboration avec la Chambre locale de l'agriculture. Lors de son intervention, Abdelkader Bouazghi a expliqué à ce sujet que l'agrumiculture a connu ces dernières années une avancée considérable en comparaison avec le passé. "C'est grâce aux efforts déployés par les professionnels de l'agriculture d'une part, et d'autre part par la politique menée par notre État dans ce domaine que l'agrumiculture, sur laquelle nous pouvons beaucoup compter, s'est considérablement développée. De 7 millions de quintaux produits en 2007, nous sommes passés à 14 millions de quintaux l'année dernière", dira le ministre. Selon lui, cette réalisation ne doit pas s'arrêter là "car nous pouvons facilement atteindre une production agrumicole de 20 millions de quintaux l'année prochaine". M. Bouazghi a rappelé qu'il est temps d'augmenter nos

exportations en agrumes sachant que l'autosuffisance en la matière est déjà assurée. Le ministre a appelé à procéder à l'augmentation de la superficie de la culture des agrumes, de moderniser leur irrigation et de réaliser de nouvelles plantations dans le domaine, "ce qui nous permettra, sans aucun doute, d'atteindre les objectifs fixés surtout dans cette wilaya agricole par excellence qui a occupé, cette année, une place honorable en matière de production d'agrumes après Blida, Mostaganem et Tipasa".

La stratégie d'innovation sera prête début 2018 (Le Temps d'Algérie)



Le ministère de l'industrie et des mines prépare une nouvelle stratégie d'innovation. Elle sera prête en janvier 2018, a indiqué, hier à Alger, Hocine Bendiff, chef du projet de jumelage institutionnel entre l'Algérie et un consortium de l'Union européenne portant sur l'appui à ce ministère dans sa stratégie d'innovation industrielle.

En marge d'un séminaire portant sur la vieille stratégie dans le cadre du Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne (P3A), M. Bendiff a indiqué à la presse que le projet de cette stratégie d'innovation industrielle serait le premier résultat attendu du projet du jumelage institutionnel entre l'Algérie et un consortium européen (France-Espagne-Finlande).

Ce projet, le premier du genre, sera un «grand indicateur» pour le ministère, devant lui permettre d'évaluer et de concevoir l'innovation au sein des entreprises, a-t-il expliqué.

Le programme de jumelage institutionnel entre l'Algérie et ce consortium européen, d'une durée de 24 mois (2016-2018), portant sur l'appui au ministère de l'Industrie et des mines dans sa stratégie d'innovation industrielle, s'inscrit dans le cadre du P3A.

Ce consortium entend apporter l'expérience des trois pays qui le composent, dans l'objectif d'appuyer ce ministère dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de promotion de l'innovation industrielle à travers le renforcement du système national d'innovation et le développement de sa bonne gouvernance.

Le déploiement de compétences en veille stratégique et intelligence économique territoriale auprès de l'ensemble des structures d'appui à l'innovation des entreprises (ministère de l'Industrie et organismes d'accompagnement) et des entreprises elles-mêmes, figure parmi les objectifs prioritaires de ce jumelage.

La veille stratégique et l'intelligence économique sont des enjeux forts pour l'amélioration du climat des affaires, le développement des entreprises et le renforcement de leur compétitivité à l'international, explique-t-on. D'un montant de 1,45 million d'euros, ce programme de jumelage prévoit

également de renforcer les structures d'appui à l'innovation des PME et la structuration de pôles de compétitivité comme outils de développement économique territorial.

Le projet permettra également de réaliser des études, notes et analyses stratégiques conformes aux standards internationaux. Son déploiement s'inscrit dans le cadre des priorités de l'Etat et de toutes les parties prenantes pour la stimulation d'une véritable dynamique territoriale conformément au programme du gouvernement. A ce propos, le chef de projet de ce consortium européen, Mme Françoise Roure, a expliqué que ce jumelage permettrait de renforcer les capacités du ministère de l'Industrie et des mines en matière de veille stratégique à travers l'évaluation du cadre réglementaire existant, la formulation de propositions d'évolution centrées sur les besoins et les priorités dans le domaine de l'innovation industrielle stratégique, moteur d'une diversification économique compétitive.

Etudier les solutions pour la baisse des coûts de production de micro-ordinateurs (APS)



Le ministère de l'Industrie et des Mines est "disposé à étudier toutes les solutions possibles pour faire baisser les coûts de production de micro-ordinateurs", a affirmé, mardi à Sétif, le premier responsable de ce département Youcef Yousfi.

Lors de l'inauguration d'une unité de fabrication de produits électroniques à l'usine Iris, dans la zone industrielle de Sétif, le ministre de l'Industrie et des Mines a lié la disponibilité de son département à "la capacité des entreprises de fabrication de ces produits à les fournir de bonne qualité et à bas prix" dans le cadre d'un projet stratégique au profit du ministère de l'Education nationale "qui a besoin de millions d'appareils pour les élèves des établissements du primaire et du moyen".

Le ministre a donné, à l'occasion, des instructions aux responsables de la nouvelle unité de fabrication de téléphones et smart-phones d'établir "des stratégies pour élever le taux d'intégration, améliorer le design des produits et s'orienter vers l'exportation".

Au cours de la conférence de presse, animée au terme de sa visite, Youcef Yousfi a rappelé les efforts consentis par l'Etat pour accompagner les investisseurs dans ce domaine, assurant que cet accompagnement "se fait à divers niveaux dont le financement bancaire".

Concernant l'industrie automobile, le ministre a indiqué que l'objectif visé est de parvenir à la fabrication de voitures et non pas l'assemblage, estimant que cela exige "un long temps" et "l'Algérie possède actuellement les capacités pour élever le taux d'intégration".

Yousfi a procédé au cours de sa visite à l'inauguration, dans l'usine Iris, de deux unités de fabrication d'appareils électroniques et d'appareils électroménagers.

Céramique : Production de 120 millions mètres carrés en 2018 (Algérie Eco)



Le président de l'association des Céramistes Algériens (ACA), Moncef Boudierba, a affirmé ce mardi, que le produit algérien de la céramique était de qualité, ce qui le rend exportable sur les marchés internationaux.

Intervenant ce matin sur les ondes de la radio nationale, Boudierba a précisé que « durant l'année dernière, avec un taux d'intégration de 95%, nous avons réussi à produire 120 millions de mètres carrés de céramiques et nous espérons porter la production à 150 millions de mètres carrés d'ici la fin de l'année », soulignant que « si le marché local est saturé, nous pourrions concentrer notre attention sur d'autres marchés d'exportation ». L'intervenant a indiqué que « notre présence sur les marchés internationaux en est qu'à ses débuts et nous sommes prêts à participer à l'étude du marché mondial », selon le président de l'ACA.

par ailleurs, l'invité de la radio a nié l'existence d'un manque dans l'approvisionnement en matières premières ou en produit fini, soulignant que la matière première ne pose aucune problème aux producteurs locaux forme pour les producteurs locaux.

La filière compte 58 sociétés

Il a rappelé que l'Algérie compte 58 entreprises déclarées auprès du ministère de l'Industrie, et dont 33 sont membres de l'Association », poursuivant « nous espérons que le droit additionnel provisoire de sauvegarde (DAPS) protégera l'industrie locale, afin de rendre justice au secteur, car nous avons traversé une période difficile ».

A ce propos, le secteur des céramiques avait exprimé en octobre dernier ses inquiètes, en raison de l'arrivée à terme des licences d'importation des matières premières octroyées par le gouvernement pour les opérateurs de cette filière.

En effet, Une soixantaine d'entreprises de ce secteur étaient au début de l'année 2018 au bord de la cessation d'activité en raison de l'introduction de 2 intrants dans la liste des produits interdits à l'importation.

Pour rappel, le groupe industriel privé « Céram-décor » a procédé en septembre dernier à la première opération d'exportation de céramique à partir de la wilaya de Batna vers la Jordanie.

L'opération concerne l'exportation vers la Jordanie de 10 containers chaque mois pendant une année selon les termes de l'accord, a précisé le gérant du groupe Céram-décor, Amine Maâla, en annonçant une autre opération d'exportation de 14 containers par mois vers la Libye.

Banque/bourse/Assurance

Cheptel touché par des épidémies/ La CNMA lance l'opération d'indemnisation (Liberté)



© D.R.

L'opération d'indemnisation des éleveurs dont le cheptel est victime d'épidémies commencera ces jours-ci. Le ministre de l'Agriculture, Abdelkader Bouazghi, a promis de dédommager ces agriculteurs qui ont subi des pertes importantes de leur bétail à travers plusieurs wilayas du pays. Outre les vaccins qui arriveront dès la fin du mois en cours, le premier responsable du département de l'Agriculture a assuré que l'État a pris toutes les mesures nécessaires pour indemniser les éleveurs dont le bétail a été touché par ces maladies. La tutelle a décidé de compenser les dégâts enregistrés à la fois par les éleveurs assurés et ceux qui n'ont pas souscrit à une assurance. Ces derniers doivent au préalable constituer un dossier. Une chose est certaine, les services compétents au ministère ont arrêté les conditions éligibles à l'indemnisation, ainsi que les procédures à suivre. Les éleveurs, notamment ceux affiliés à la Fédération nationale, expriment, toutefois, une certaine crainte quant au déroulement de cette opération. Il s'agit surtout de ceux qui n'ont pas assuré leur bétail et ceux n'ayant pas jugé utile de déclarer leurs bêtes, ciblées par le virus de la peste animale et de la fièvre aphteuse. Cherif Benhabilès, directeur général de la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA), a révélé, récemment, que les procédures d'indemnisation des éleveurs affiliés, dont le cheptel bovin a été affecté par la maladie de la fièvre aphteuse, ont été entamées et le montant de l'indemnisation varie entre 80 et 90%, en fonction du prix et de l'âge du bovin. D'ores et déjà, la CNMA a débloqué, dans ce cadre, une enveloppe de plus de 12 millions de dinars pour indemniser 9 éleveurs touchés, propriétaires de 76 têtes bovines.

12 millions de dinars débloqués
La caisse indemnise, selon une responsable, en fonction des déclarations des éleveurs touchés. Le montant déboursé a été octroyé, faut-il le souligner, aux agriculteurs des wilayas de Tizi Ouzou, de Médéa, de Sétif et

de Bouira. Le DG de la CNMA suggère de faire aujourd'hui de l'assurance agricole une condition pour pouvoir bénéficier de tous les types de soutien proposés aux agriculteurs. Ce qui permettra à l'avenir, affirme-t-il, d'élaborer une carte nationale incluant toutes les données facilitant les procédures de compensation en cas d'enregistrement de catastrophes naturelles liées à l'activité agricole. Il faut dire que si la peste des petits ruminants est une maladie qui n'a pas d'incidence sur la santé humaine, son impact sur le plan économique est, néanmoins, important d'autant plus qu'elle est largement répandue, comme ce qui prévaut en ce moment dans notre pays où pas moins de 22 millions d'ovins attendent d'être protégés par la vaccination. Cela dit, le ministère avait annoncé, fin décembre dernier, qu'une campagne de vaccination du cheptel sera entamée au début de ce mois de janvier, précisant que 400 millions de dinars ont été alloués pour l'acquisition du vaccin contre la peste des petits ruminants. Peu optimistes, des éleveurs membres de la fédération soutiennent mordicus que l'opération de vaccination ne sera pas lancée avant le mois de mars prochain à cause des retards qui risquent d'être fatals pour quelque 28 millions d'ovins et 2 millions de bovins... Du point de vue purement économique, 12 wilayas, dont les ressources reposent essentiellement sur la richesse animale, seront, de ce fait, touchées. L'on peut citer Djelfa, Naâma, El-Bayadh, Laghouat, Tiaret, Biskra, M'sila, Tébessa, Sidi Bel-Abbès... La peste des petits ruminants a fait, pour rappel, des ravages dans le cheptel. Une maladie qui a décimé plus de 3 000 ovins à travers 19 wilayas du pays.

Commerce

Coopération

Priorités de partenariat Algérie-UE : un programme d'appui prévu avant la fin 2019 (APS)



Un programme européen d'appui aux "priorités de partenariat" entre l'Algérie et l'Union européenne (UE) doit être lancé avant la fin de l'année en cours, a appris mardi l'APS auprès de la délégation de l'UE à Alger. Ce programme, baptisé "Facilités d'appui aux priorités de partenariats" entre l'Algérie et l'UE sera doté d'une enveloppe financière de 15 millions d'euros, a déclaré le gestionnaire du programme d'Appui à la Gouvernance

politique et économique (SPRING) au niveau de la délégation de l'UE en Algérie, Marco Sioli.

"La décision a été prise par la commission européenne en décembre dernier. On doit signer une convention de financement entre la délégation de l'UE en Algérie et le ministère des Affaires étrangères d'ici à la fin de l'année en cours", a-t-il précisé en marge du séminaire de clôture du Spring, organisé par le programme d'appui à la mise en oeuvre de l'Accord d'Association Algérie-Union européenne (P3A).

"Le nouveau programme sera similaire au Spring et profitera à toutes les institutions algériennes intéressées", a-t-il ajouté.

Il a rappelé que les priorités de partenariat entre l'Algérie et l'UE avaient été conjointement identifiées en mars 2017.

Ces priorités de partenariat établissent un cadre de coopération politique renouvelée et une coopération renforcée. Elles ont été définies d'un commun accord dans le cadre de la politique européenne de voisinage révisée et de la stratégie globale de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité.

Elles portent sur le dialogue politique, la gouvernance, l'Etat de droit et la promotion des droits fondamentaux, la coopération, le développement socio-économique et les échanges commerciaux, les questions énergétiques, l'environnement et le développement durable, le dialogue stratégique et sécuritaire, la dimension humaine y compris le dialogue culturel et inter-religieux, la migration et la mobilité.

Serguei Lavrov en visite en Algérie à partir de mercredi (Algérie Eco)



Le ministre russe des Affaires étrangères, Serguei Lavrov, effectuera, à partir de mercredi, une visite de deux jours en Algérie, à l'invitation de son homologue, Abdelkader Messahel, indique mardi le ministère des Affaires étrangères dans un communiqué.

Cette visite s'inscrit dans « le cadre du dialogue politique régulier et de la concertation permanente entre les deux pays instaurés depuis la signature de la Déclaration commune sur le Partenariat stratégique entre l'Algérie et la Fédération de Russie, le 2 avril 2001, à l'issue de la visite d'Etat du Président Abdelaziz Bouteflika, en Russie », précise la même source, soulignant que cette visite se situe « dans un contexte de développement continu du dialogue politique et de la coopération en les deux pays ».

« Le séjour dans notre pays du Chef de la diplomatie russe intervient également à la veille de la tenue de la 9ème session de la Commission mixte

économique algéro-russe, prévue à Moscou du 28 au 30 janvier 2019 », ajoute le communiqué.

« Il donnera lieu à un examen d'ensemble de l'état et des perspectives des relations bilatérales et permettra un large échange de vues sur les grandes questions régionales et internationales. Dans ce contexte, la situation en Libye et les développements récents auxquels ce dossier a donné lieu seront au centre des entretiens, tout comme la situation au Sahel, au Mali, en Syrie et l'évolution du dossier du Sahara Occidental », conclut le MAE.

Messahel met en exergue les efforts de l'Algérie pour la stabilité régionale (Horizons)



Le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, a mis en exergue, mardi, à Davos-Klosters (Suisse) les efforts de l'Algérie pour la stabilité régionale, notamment en direction de son voisinage immédiat en faveur du règlement pacifique des conflits et crises. Intervenant sur le thème «Paix et réconciliation» Messahel qui représente à ce Forum le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a indiqué que «les valeurs de dialogue et de réconciliation auxquelles l'Algérie est très attachée, développent les capacités des peuples à l'ouverture sur les autres nations, avivent et nourrissent leur disposition à l'interaction positive avec elles, facilitent et soutiennent leur participation à la construction des solidarités et des consensus internationaux».

«C'est cet esprit qui nourrit et guide la position et l'action de l'Algérie en direction de son voisinage immédiat et des conflits et crises qui y persistent, que ce soit, à titre d'exemple, au Mali, en Libye, ou encore par le passé, les médiations menées dans la conclusion, en 1975, de l'accord frontalier entre l'Iran et l'Irak, la libération, en 1981, des diplomates américains détenus à Téhéran, l'accord de paix signé en 2000 entre l'Ethiopie et l'Erythrée, ou encore la médiation dans la crise des Grands Lacs et la conclusion de l'Accord de Taïf qui a mis fin à la guerre civile au Liban», a ajouté Messahel. Dans sa démarche pour répondre aux sollicitations et réunir les meilleures chances de succès dans ces médiations, l'Algérie s'est régulièrement imposée le strict respect de certains principes, parmi lesquels la neutralité et l'équidistance entre les protagonistes, la nécessité d'être accepté par les parties au conflit qui ont demandé la médiation, la nécessité du respect de l'unicité de la médiation et le rejet de son parasitage par d'autres initiatives parallèles ou concurrentes, l'exigence d'observer la plus grande discrétion dans la conduite de la médiation, convaincue que toute publicité est

nécessairement contre-productive, travailler pour parvenir à l'appropriation du processus de règlement du conflit et de la solution du conflit par les protagonistes eux-mêmes, et, enfin, insister sur le rejet des interférences et ingérences extérieures.

«Le non-respect des principes de la charte de l'ONU fait durer les conflits»

Messahel a souligné que «l'absence de solution aux conflits et crises que connaît le monde d'aujourd'hui ou le peu de progrès enregistré dans leur traitement ont souvent trait à deux limites, à savoir le non-respect ou le contournement de principes cardinaux de la charte des Nations unies». Messahel a cité notamment «l'égalité souveraine des Etats, l'exigence de respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale, de l'unité nationale des Etats, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, le non recours à la force ou la menace d'usage de la force dans les relations entre Etats et dans les relations internationales en général, et surtout le recours aux moyens pacifiques de règlement des conflits prévus par le droit international».

Veille